

Problème d'audition : un handicap sous-estimé

« **Q**uoi ? », « Qu'est-ce que tu dis ? », ou encore « Tu ne pourrais pas baisser un peu la télé ? ». Des réflexions qui peuvent, ou doivent, amener à se poser des questions sur son audition. Les pertes auditives se développent souvent de manière indécélable, progressivement au fil des ans, si bien que, lorsque le diagnostic du handicap est établi, plusieurs années ont parfois été perdues. A partir de 55-60 ans, la baisse de l'audition apparaît même inéluctable. On estime qu'aujourd'hui, environ 10% de la population a des

problèmes d'audition ou de compréhension. Il ne s'agit là que d'estimations car ce handicap reste finalement assez tabou.

CONCERTS ET BALADEURS EN LIGNE DE MIRE

Il n'y a pas que les personnes âgées qui souffrent de problèmes auditifs. Les jeunes aussi sont touchés. Environ 10% des personnes malentendantes auraient même moins de 18 ans. Dans les discothèques, et peut-être encore plus dans les concerts, le volume sonore peut entraîner des séquelles graves. Il est vivement conseillé de porter des protections auditives en mousse dans les concerts. L'utilisation de baladeur, aussi, est pointée du doigt. Outre le volume d'écoute de la musique, sa durée pèse également dans la balance. D'autant que les pertes auditives engendrées par ces appareils sont considérées comme irréversibles. Perceptions de sons, bourdonnements ou sifflements en l'absence de source sonore (phénomène qu'on appelle acouphène) doivent immédiatement alerter le sujet. Même si les traitements sont incertains, un suivi médical s'impose. Bien entendu, l'insouciance jeunesse n'est pas

Les progrès des appareils auditifs

Les problèmes d'audition n'entraînent pas nécessairement le port d'une prothèse auditive. Des soins médicaux peuvent suffire. Mais, lorsque la détérioration du sens provient d'un problème à l'oreille interne, seul un appareil auditif permet d'obtenir des progrès. Les "contours d'oreille" et les très discrets appareils intra-auriculaires sont de plus en plus performants, surtout depuis 1996 avec l'apparition des systèmes numériques intégrés. Aujourd'hui, 95% des appareils auditifs seraient numériques ; les autres fonctionnent toujours en analogique. Du fait de la conversion des sons captés en numérique, la distinction entre le bruit ambiant et la parole est plus efficace. L'appareil amplifiera alors automatiquement les paroles, et réduira le son du brouhaha. Le progrès technique a également permis de développer des systèmes adaptés aux malentendants,

en particulier dans certains lieux publics comme les gares, ou dans certaines salles de conférence. Le logo avec une oreille barrée signifie que les porteurs d'appareils à bobine d'induction magnétique peuvent le placer sur une position qui leur permet d'entendre directement ce qui est dit au micro, et d'éviter ainsi d'être parasité par le bruit ambiant. Ce système sert également pour une meilleure écoute au téléphone. Le prix des appareils auditifs varie globalement entre 900 et 2 000 euros. La Sécurité sociale ne rembourse que 199 euros sur chaque appareil. Elle ne reconnaît que depuis 2002 la possibilité d'en porter un à chaque oreille, et donc rembourse désormais cette somme deux fois. Les malentendants ont tout intérêt à avoir une bonne mutuelle. Bien se renseigner au préalable car leurs participations sont très variables selon les organismes. **O. F.**

la seule victime du bruit. D'après l'association de la Journée nationale de l'audition (JNA), programmée le 9 mars 2006, plus de 5 millions de personnes se plaignent du bruit sur leur lieu de travail. Et plus de 3 millions sont réellement exposés à un niveau d'au moins 85 dB qui constitue actuellement le seuil réglementaire. Les lésions auditives représenteraient la 3^e cause de maladie professionnelle.

Olivier Fermé

- L'Action auditive en Essonne (AAE) est une association d'accueil, de soutien et d'orientation des personnes sourdes ou malentendantes. Elle organise également pour eux des stages de langues, d'informatique... AAE, 14, sente des Vignes, 91480 Varennes-Jarcy. Fax. : 01.69.00.47.17.
- E-mail : gilles.gotschi@wanadoo.fr
- Informations sur les problèmes d'audition sur Internet : www.audition-infos.org



Journée de sensibilisation aux problèmes auditifs à Athis-Mons, le 21 septembre dernier.